



DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION
Valant règlement de consultation

**Analyse de l'eau et du sédiment à l'amont et l'aval du rejet d'une ancienne mine sur le site
Natura 2000 FR8302038 « Rivières à Ecrevisses à pattes blanches des vallées du Cé et de
l'Auzon »**

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Stéphane RODIER
Président
Parc naturel régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitants (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Marché à tranche passée en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

3- Objet de la consultation / Durée

3.1. Contexte :

Le site Natura 2000 « Rivières à Ecrevisses à pattes blanches des vallées du Cé et de l'Auzon » couvre une surface de 240,5 hectares pour un linéaire de 120 kilomètres de cours d'eau et concerne le territoire de 9 communes du Puy-de-Dôme et 5 de la Haute-Loire.

Le site est dit linéaire, c'est-à-dire qu'il est constitué d'une bande de 10 mètres de part et d'autre des cours d'eau du site. Ces cours d'eau sont le Cé, l'Auzon et leurs affluents respectifs.



Ce site Natura 2000 n'a jamais été animé avant la désignation du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez comme structure porteuse et animatrice. Il ne dispose pas d'un Document d'Objectifs (DOCOB) ayant été validé par son Comité de Pilotage. Le syndicat mixte du Parc est chargé de l'élaboration de ce DOCOB sur une période de 2 ans, en 2025 et 2026.

Le site a connu dans le passé (XIXe et XXe siècle) une activité minière importante. Aujourd'hui, de nombreuses cavités minières sont les témoins de cette activité historique. La majorité des mines étaient exploitées pour l'extraction du mispickel, minéral utilisé pour la production d'arsenic, d'or et d'argent. Les cavités minières n'ont pas été fermées à la fin de leur exploitation et de l'eau s'écoule de certaines mines directement vers le cours d'eau, quelques mètres en contrebas. Le diagnostic du caractère polluant et impactant pour le cours d'eau et l'environnement de ce type de rejet est important dans le cadre de la réalisation du DOCOB. En effet, il permettra de s'assurer que le site n'est pas pollué ou de prendre l'ensemble des mesures nécessaires s'il s'avère que ce type de rejet est une source de pollution. En effet, une pollution pourrait avoir de nombreux impacts sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire, notamment sur des espèces fragiles comme l'Ecrevisse à pattes blanches.

3.2. Objectifs de la mission :

La mission consiste à réaliser des prélèvements d'eau et de sédiments puis de les analyser afin de caractériser le caractère polluant ou non de l'ancienne mine de mispickel de Rodier. Ce travail sera conduit sur la mine de Rodier sur la commune de Saint-Martin-d'Ollières.

3.3. Périmètre de l'étude :

L'étude est une étude ponctuelle, sur le site de l'ancienne mine de Rodier à Saint-Martin-d'Ollières (code INSEE 63376). Elle ne concerne donc pas l'entièreté du site Natura 2000 « Rivières à Ecrevisse à pattes blanches des vallées du Cé et de l'Auzon » ou l'ensemble des cavités minières présentes sur ce site.

Les prélèvements se feront sur le ruisseau de Rodier, à l'amont et à l'aval du rejet de la mine de mispickel (concession Rodier), une tranche optionnelle concernera un troisième point, dans le terriil situé en rive droite à proximité immédiate de la mine de Rodier.

Les points précis de prélèvement seront définis en concertation entre le prestataire retenu et le référent sur cette étude pour le Parc.

3.4. Contenu de la mission :

3.4.1. Prélèvements

Tranche ferme :

Il y a deux stations à étudier, l'amont et l'aval du rejet.

La station amont sera la référence, considérée comme n'étant pas impactée par la mine. Les concentrations alors observées pourront être considérées comme représentatives du fond géochimique naturel.



Deux types de support seront prélevés sur chacune des stations pour être étudiés : l'eau et le sédiment du lit de la rivière.

Les prélèvements d'eau seront faits dans la veine principale du cours d'eau, à un endroit où les turbulences la brasse suffisamment.

Le type de sédiment prélevé sera choisi pour qu'il soit, au maximum, susceptible d'avoir fixé les particules polluantes qui sont recherchées.

Le positionnement de la station aval sera choisi suffisamment à l'aval pour que le mélange latéral des eaux ait pu se produire.

Les paramètres physico-chimiques seront relevés au moment des prélèvements (pH, température, oxygène, etc.). Ils permettront de classer l'état écologique des stations étudiées au titre de l'arrêté ministériel du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface.

La méthode de prélèvement, le nombre de prélèvements et la nature des paramètres relevés sur le terrain sont aussi à expliciter dans la réponse faite à cette consultation et pourront être étudiés dans la phase d'analyse des offres.

Le type de transport choisi pour acheminer les échantillons prélevés jusqu'au laboratoire où ils seront analysés ainsi que le type de stockage entre le moment du prélèvement et celui de l'analyse devront être adéquats (température, délais, etc.).

La période de prélèvement optimale est la période de basses eaux, il faudra au maximum la respecter.

Tranche optionnelle :

Un teruil est présent en rive droite du ruisseau de Rodier, à proximité de la mine de mispickel.

Le matériau constitutif de ce teruil sera prélevé. Les parties suivantes (3.4.2., 3.4.3., 3.4.4.) s'appliquent de la même façon sur les tranches ferme et optionnelle. Si la tranche optionnelle est déclenchée, le travail sur le teruil sera inclus dans le même rapport que la tranche ferme.

3.4.2. Analyse des échantillons

La méthode d'analyse de échantillons n'est pas imposée. Elle pourra s'appuyer sur des normes et des guides existants.

La nature des éléments recherchés est à proposer dans la réponse à cette consultation. L'effort le plus important sera à faire sur les éléments métalliques et les minerais potentiellement contenus dans le rejet de la mine de mispickel de Rodier. La liste des éléments recherchés devra, à minima, contenir les éléments mentionnés dans la version à jour de l'arrêté ministériel du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface (Zinc, Arsenic, Chrome et Cuivre).

3.4.3. Analyse des résultats



Une analyse succincte des concentrations mesurées sera conduite. Le prestataire comparera les concentrations amont et aval et dressera des conclusions quant au caractère polluant de la mine. Les concentrations seront comparées aux taux seuils utilisés dans la méthode d'évaluation de l'état écologique des eaux de surface, ceci doit permettre d'évaluer l'impact de l'éventuelle pollution de la mine de Rodier et / ou de la qualité physico-chimique de l'eau sur l'écosystème. Enfin, les concentrations du point amont seront spécifiquement étudiées pour vérifier qu'elles peuvent bien être représentatives du fond géochimique naturel et que l'eau et les sédiments du point amont ne sont pas pollués par une autre source plus en amont sur le bassin-versant du ruisseau de Rodier.

3.4.4. Proposition de gestion

Au regard des résultats qui seront obtenus, et notamment si la pollution est caractérisée, alors des propositions de gestion seront faites en vue de résoudre le problème ou, à minima, d'améliorer la situation.

3.5. Rendus de la mission

3.5.1. Livrables attendus

À l'issue de sa mission, le prestataire rédigera un rapport d'expertise succinct qui compilera l'ensemble des éléments produits ainsi que les annexes suivantes : atlas cartographique des données produites (positionnement des points de prélèvement), informations méthodologiques concernant la réalisation des prélèvements et de l'analyse des échantillons, afin de conserver une trace de la méthode utilisée, compilation des fiches terrain.

Le rapport de l'étude présentera :

- Une introduction,
- La description des méthodes utilisées,
- Les résultats,
- Une discussion de ces résultats,
- Des propositions de gestion, sous forme de fiches actions,
- Une conclusion,
- Un résumé d'une page synthétisant tout ce qui précède,
- Une bibliographie.

La page de garde du rapport devra comporter au minimum les informations suivantes :

- Le titre du document,
- Le titre de l'étude,
- Le nom et le numéro du site Natura 2000,
- Les références du pouvoir adjudicateur et du prestataire retenu,
- Le ou les auteurs du document,
- L'année de publication du document,
- Les logos des financeurs (fournis par le Parc).

Les références de la mission (titre) et du site Natura 2000 (nom et numéro) ainsi que la pagination seront indiquées sur chaque page du rapport d'expertise.



Le sommaire de chacun des documents comportera un niveau de détail suffisant pour donner une vision globale du contenu des documents et permettre au lecteur de se reporter rapidement aux éléments souhaités.

Concernant la cartographie, les données fournies devront être compatibles avec le logiciel libre QGIS.

3.6. Délai d'exécution

Une première version des rendus sera demandée avant le 30/11/2025.

La version finale, après prise en compte des éventuelles remarques faites par le Parc, sera rendue avant le 31/12/2025.

La tranche ferme pourra commencer dès la notification du marché.

La tranche optionnelle, si elle est engagée, fera l'objet d'une notification spécifique.

Si jamais les conditions hydrologiques ne permettent pas la réalisation de l'étude durant l'automne 2025, elle pourra être faite au printemps 2026. Un nouveau calendrier sera alors défini avec le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez.

Le contrat sera conclu pour une période comprise entre la notification du marché et le 31/08/2026.

4- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront :

1. La valeur scientifique et technique : 40%
2. Le prix : 40%
3. Le délai d'exécution et le planning proposé : 20%

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

5- Pièces constitutives de la consultation

La présente lettre de consultation signée.

6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché :

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :



Montant total tranche ferme :

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

Montant total tranche optionnelle :

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

7- Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

8- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le vendredi 26 septembre 2025 – 12 h (dernier délai).

A l'adresse du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

9- Conflits d'intérêts

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique*.



(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante : ☐

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Son délai d'intervention à réception de la commande
- ✓ Références de l'entreprise dans ce domaine
- ✓ Descriptif de la prestation proposée et des moyens humains dédiés
- ✓ Un RIB
- ✓ Le devis

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur
du syndicat mixte du Parc naturel régional
Livradois-Forez